

30^e dimanche du Temps Ordinaire

Dimanche 26 octobre 2025

Lc 18, 9-14

Fr. Jean-Christophe de Nadaï

Cette parabole du pharisien et du publicain se présente à la suite de celle du juge inique et de la veuve importune, que nous avons écoutée dimanche dernier. L'une et l'autre sont propres à saint Luc et dans un si étroit rapport l'une avec l'autre, qu'on peut dire qu'elles composent un ensemble où elles se prêtent une mutuelle lumière.

La parabole du juge et de la veuve est donnée par Jésus à ses disciples pour les engager à *prier sans jamais se lasser*. Un juge *sans justice y rend justice* à la solliciteuse, pour qu'elle cesse de l'assiéger de ses prières qui l'incommodent : combien plus le Seigneur de justice *rendra-t-il justice à ceux qui crient vers Lui jour et nuit* ? La deuxième parabole considère, de même, le rapport de la prière à la justice. Il y est dit d'abord que les deux hommes *étaient montés au temple pour prier* ; et, à la fin, que l'un, rentrant chez lui, était devenu juste, plutôt que celui que le Christ désigne comme la figure de *ceux qui se croient justes*.

Au terme de la 1^{ère} parabole, le Christ affirmait que Dieu *fait prompt justice* à ceux qui le priaient. La 2^e parabole nous enseigne de quelle manière, et que c'est en les *rendant justes*, comme le publicain, c'est-à-dire, à la faveur de leur prière même : c'est pourquoi cette justice est prompte, et même, comme immédiate.

Quiconque a été choisi comme enfant par le Dieu éternel, s'il s'adresse à Lui comme à son Père à qui il expose avec confiance ses besoins et ses vœux, celui-là grandit dans la vie d'enfant de Dieu qu'il porte en soi depuis son baptême. Il reçoit un flot nouveau de cette vie. Il devient juste, comme Dieu est juste. Il se forme, par ce contact, à l'essence et aux mœurs de son divin Père. Il entre dans les vues du Seigneur de justice. S'il est exaucé par la suite dans les désirs qu'il nourrit pour cette vie terrestre, il en rapporte à Dieu la faveur. Si l'événement lui est contraire, il entre dans le mystère de Jésus disant à son Père, qu'il venait de déclarer Juste : *Non ma volonté, mais la tienne*. S'il voit les méchants prospérer contre lui en ce monde, il y distingue le signe que son Père veut le conformer à la perfection qui est la sienne, d'un Dieu qui, en ce temps, *fait pleuvoir sur les bons comme sur les méchants*, tellement que sa justice présente au sentiment commun des humains tous les dehors de l'injustice ; parce que cette vie est comme un délai qui est donné aux méchants pour se convertir, par l'effet de la prière qu'adressent à leur Père céleste ceux qui vivent selon sa Justice ; assurés d'autre part

qu'il ne saurait permettre qu'eux-mêmes soient éprouvés au-delà de leurs forces, parce qu'il leur ménagera une puissance de grâce proportionnée à leurs nécessités.

La vie du Seigneur de justice, déposée dans notre âme au baptême, n'y demeure pas en ce temps comme une seconde nature, mais bien, en effet, comme une vie de grâce, c'est-à-dire, gratuitement donnée pourvu qu'on la demande. Elle se déclare d'abord et proprement par ces *cris* que les élus élèvent *jour et nuit* vers leur Père céleste, selon les paroles de Jésus au terme de la première parabole. La vie du ciel, communiquée au baptême, ne s'épanouit ainsi dans l'âme qu'en désir du pain du ciel, que le fidèle publie devant son Père du ciel quand il se rend au pied de l'autel où son Fils Jésus s'offre en nourriture.

Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour. Ce pain quotidien-là ne se gagne pas à la sueur de notre front, mais s'obtient, selon la parabole, par un cri pressant et répété. Le tort de ceux qui se croient justes selon la justice de Dieu est que l'heureuse habitude qu'ils se sont faite de leur vertu, ils l'estiment être passée pour eux en nature. C'est pourquoi, entré dans le temple pour y prier, le pharisien, en effet, n'y prie pas. Il rend seulement grâce à son Père du ciel pour sa justice ; il rend grâce, dis-je, mais il omet de demander grâce. Et par cet oubli, il déchoit d'un coup de la justice où il se flattait d'être bien établi. Et cette déchéance se signale dans le mépris dont il accable le publicain devant Dieu même. Il contrevient ainsi directement au désir du Seigneur de Justice qui nous enseigne à Le prier en lui disant : *Notre Père*, plutôt que « Mon Père ».

Dieu, en nous créant, nous a tous fait descendre de la semence d'Adam. Il a permis que tous, nous péchions en Adam, afin que le sang de son Christ crie vers Dieu pour nous tous. Le sacrifice de Jésus, manifesté en mémorial jusqu'à la fin des temps sur nos autels, publie, par l'œuvre de rédemption qu'il opère, le péché de toute la nature humaine, et l'injustice qu'il y aurait à s'en croire exempt. Le publicain ne donne pas dans ce travers. Il ne se flatte pas de devenir juste. Il ne demande pas justice, il demande miséricorde : *Prends pitié, Seigneur, du pécheur que je suis.* En ne se flattant d'aucune justice, mais en prenant avec Jésus la croix de son péché, il devient juste sans même y penser. Il trouve enfin dans sa misère même et dans son indignité un motif de confiance, dans la pensée que Jésus-Christ est le Dieu des misérables, et qu'il est de sa gloire de faire grâce même aux plus indignes.